

**MINISTRE DU COMMERCE, DE
L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT**

SECRETARIAT GENERAL



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET
ENGAGEMENTS ISSUS DE LA RENCONTRE NATIONALE
ETAT/SECTEUR PRIVE 2019 DU CADRE DE CONCERTATION
ET D'ORIENTATION POUR LE DIALOGUE ETAT/SECTEUR
PRIVE (CODESP) AU 15 SEPTEMBRE 2020**

Septembre 2020

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires

A. RECOMMANDATIONS EN LIEN AVEC LE THEME DE LA RENCONTRE NATIONALE ETAT /SECTEUR PRIVE 2019

1.	Prendre des mesures structurelles en vue de promouvoir les produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer périodiquement les deux (02) textes (arrêté n°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017, portant achat des produits alimentaires locaux par les structures étatiques dans le cadre de leur approvisionnement et lettre circulaire n°2017-002/PM/SG/DGEF du 13 janvier 2017, relative aux mesures portant consommation des produits alimentaires locaux par les structures publiques) pris en 2017 relatifs à la consommation des produits locaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation globale des ministères en produits locaux évaluée à deux cent dix-neuf milliards six cent cinquante-deux millions sept cent vingt mille cinq cent cinquante-huit (219 652 720 558) Francs CFA de janvier 2019 à juin 2020 ; - Prise de l'arrêté n°006/PM/CAB du 10 février 2020 modifiant l'arrêté n°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017 pour prendre en compte un grand nombre de produits afin de diversifier les différents mets à base de produits locaux. Ainsi, le nombre de produits à prendre en compte passe de dix (10) à vingt-six (26) ; - Initiatives entreprises en 2019 par le ministère en charge de l'environnement afin de contribuer à la promotion et à la valorisation des produits forestiers non ligneux ; 	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'évaluation périodique des deux (02) arrêtés pris en 2017 relatifs à la consommation des produits locaux ; - Organisations de rencontres sectorielles avec les structures pour la sensibilisation et la collecte des informations relatives à leur consommation ; - Poursuivre la mise en place de la centrale d'achat des produits de grande consommation 	Permanent	MCIA	MINEFID, MAAH, MEEVCC, MRAH
----	--	---	--	------	--	-----------	------	-----------------------------

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le logotype ou identifiant « Made in Burkina » ; - Suivre la signature du protocole et de la convention ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du concours pour la proposition d'un logotype « made in Burkina ». A cet effet, le dépouillement a été fait le 29 décembre 2019. Aussi, une feuille de route de la mise en œuvre des actions du concept a été élaborée ; - Signature effective d'un protocole de partenariat et d'une convention de financement avec le Club des marketers du Burkina pour l'élaboration d'un plan stratégique de promotion des produits made in Burkina. Le suivi de la mise en œuvre du protocole et de la convention est assuré par la Direction générale du commerce. Ainsi, les marketers ont proposé un plan d'actions qui sera mis en œuvre à partir de début septembre 2020. Ce plan porte essentiellement sur des actions de communication autour des produits locaux sous le concept « consommons ce que nous manufacturons »; - Lancement en cours des appels à projet pour la mise en place des unités de transformation à même de mobiliser plusieurs coopératives ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du processus de conception du logotype « made in Burkina ». Aussi, il est important de souligner que la réalisation des actions liées à la conception du logotype nécessite des ressources financières qui sont à rechercher. 	2021 pour la signature du protocole		

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des équipements au profit des producteurs et des transformateurs du Karité ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien (subvention à 70%) des associations et de coopératives de production du beurre du Karité avec dix (10) chaînes complètes de production d'un montant total de plus de cent soixante (160) millions de FCFA, et de sept (07) groupes électrogènes de 40 KVA évalués à douze millions six cent mille (12 600 000) FCFA ; <p>Aussi, en 2019, le MEEVCC a acquis des équipements au profit des producteurs et transformateurs du karité dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 37 kits de transformation de beurre de karité acquis dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier (PIF) au profit de 37 organisations riveraines à 12 forêts d'intervention du Programme d'Investissement Forestier (PIF) réparties dans 04 régions dont le Sud-Ouest (12), la Boucle du Mouhoun (10), le Centre-Ouest (07) et l'Est (08) ; - la mise en place de 12 plateformes multifonctionnelles au profit des organisations riveraines des 12 forêts d'intervention du PIF dont 03 plateformes dans chacune des quatre 		<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des équipements au profit des producteurs et des transformateurs du Karité ; - Organiser le Salon International du Karité de Ouagadougou (SIKO) ; - Accompagner la labélisation des produits du Karité. 	2020 pour les actions liées au Karité		

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<p>régions (Boucle du Mouhoun, Est, Centre Ouest, Sud-Ouest);</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de 120 nouveaux jardins nutritifs dont 15 dans les écovillages et 105 dans la zone d'intervention de PFNL2/ Tree-Aid avec le soutien financier de la coopération Suisse ; - un soutien aux associations et coopératives de production du beurre du Karité en chaînes complètes de production d'un montant total de plus de trois (03) millions de FCFA. <p>Outre les équipements, des infrastructures ont été construites. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sept (07) infrastructures de stockage et de commercialisation au profit des acteurs de PFNL dont deux (02) achevées à l'Est, trois (03) en finition (01 dans la région de la Boucle du Mouhoun et deux (02) dans la région du Centre Ouest); - quatre (04) infrastructures de transformation et un (01) magasin de stockage de PFNL dans le cadre de PFNL2 /Tree-Aid dans ses 04 régions d'intervention avec l'appui 					

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<p>financier de la Coop Suisse (Centre Ouest, Sud-Ouest, Centre Nord et Nord) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - quatre (04) vitrines et 15 kiosques de commercialisation de PFNL dans le cadre de PFNL2/Tree-Aid avec le soutien de la coop Suisse (1 vitrine/région et 1 kiosque/province au Centre Ouest, Sud-Ouest, Nord et Centre-Nord) ; - huit (08) infrastructures dans le cadre du Programme pour la Croissance Economique dans le Secteur agricole (PCESA). Ce sont : <ul style="list-style-type: none"> ❖ un complexe de stockage d'amandes de karité de 300 tonnes (T) à Fada N'gourma ; ❖ un centre de traitement et de stockage d'amandes de karité de 80T à Namounou ; ❖ un centre de traitement et de stockage d'amandes de karité de 80T à Pama ; ❖ un Centre de traitement et de stockage d'amandes de karité à Bieha ; ❖ un magasin de stockage d'amande de karité d'une capacité de 300 tonnes à Sapouy ; ❖ un centre de traitement et de stockage de noix de karité de 100 tonnes à Sily ; 					

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<ul style="list-style-type: none"> ❖ un magasin de stockage d'amande de karité à Nanoro (ISS complémentaire) ; ❖ un magasin de stockage d'amande de karité à Bakata (ISS complémentaire). <p>En outre, 113 Acteurs ont été soutenus financièrement pour leur participation aux foires et journées promotionnelles. Cela a engendré des recettes de huit millions neuf cent quatre-vingt-huit deux cent cinquante francs (8 988 250 F CFA) au profit de ces acteurs en termes d'effet induit.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de plusieurs rencontres préparatoires et élaboration des Termes de référence et du budget relatifs à l'organisation du Salon International du Karité de Ouagadougou (SIKO). Toutefois, au regard de l'avènement du COVID-19, la Table Filière Karité en abrégé (TFK) a relevé l'inopportunité du maintien de la période initiale du SIKO (03 au 05 septembre 2020). A cet effet, les acteurs ont recommandé le report du SIKO en septembre 2021 ; 					

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le Salon International du Karité de Ouagadougou (SIKO) ; - Accompagner la labélisation des produits du Karité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives engagées en début d'année 2020 en vue d'accompagner 56 acteurs pour la certification et la labellisation de leurs unités de production. L'objectif final de ces initiatives est de permettre à chaque organisation de disposer d'une unité de production certifiée avec son label ; - Mises en place de 20 unités de transformation par le MAAH ; - Construction de 400 infrastructures post récolte par le MAAH. Il s'agit de 289 magasins de stockage, 14 comptoirs d'achats et 97 unités de conservation de produits maraichers. 					
2.	Détaxer l'achat de la graine de coton		<ul style="list-style-type: none"> - Détaxation de la graine de coton non conforme aux dispositions communautaires qui prévoit la taxation à la TVA des graines de coton. En effet, certaines mesures prises par le Gouvernement du Burkina Faso ne sont pas conformes à la réglementation communautaire et sont contestées par les opérateurs économiques de l'espace communautaire ; 	0%	Définir d'autres stratégies qui intégreront l'ensemble des préoccupations du secteur des huiles au Burkina afin d'apporter des solutions idoines.		MINEFID	MCIA

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires

			<ul style="list-style-type: none"> - Détaxation de l'achat de la graine de coton source pertes de recettes pour le budget de l'Etat; - Détaxation de l'achat de la graine de coton aura un impact négatif sur la trésorerie de la SOFITEX. En effet, cette détaxation induit la non récupération de la TVA supportée. 					
--	--	--	---	--	--	--	--	--

B. RECOMMANDATIONS QUI N'ONT PAS DE LIEN AVEC LE THEME DE LA RENCONTRE NATIONALE ETAT /SECTEUR PRIVE 2019

3.	Prendre des mesures en vue de lutter contre les pratiques anti-concurrentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un atelier national de concertation avec les différents acteurs intervenant de la chaîne des aides publiques au Burkina Faso ; - Instruire huit (08) dossiers au cours de l'année 2020 ; - Tenir un atelier d'informations et de sensibilisation à l'endroit des acteurs économiques sur la réglementation en matière de concurrence dans 4 régions du Burkina Faso ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de l'atelier national de concertation avec les acteurs intervenant dans la chaîne de traitement des aides publiques au Burkina Faso, le vendredi 21 février 2020 - Instruction de huit (08) dossiers liés aux pratiques anti-concurrentielles et restrictives de la concurrence ; - Termes de Référence élaborés 	60%	<ul style="list-style-type: none"> - Notifier les nouvelles aides publiques à la CNCC et à l'UEMOA, chaque fois que de besoin pour prévenir les pratiques Anti-concurrentielle ; - Quatre (04) ateliers sont programmés pour le troisième et quatrième trimestre dans quatre (04) régions. - Identification des acteurs et préparation des lettres d'invitation ; 	<p align="center">Juin 2020 ou troisième trimestre de l'année 2020</p> <p align="center">Janvier-décembre 2020</p> <p align="center">Juin 2020 ou troisième trimestre de l'année 2020</p>	MCIA	MINEFID
----	--	---	--	-----	--	--	------	---------

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un cadre national de concertation avec les acteurs en charge de la protection des consommateurs ; - Faire le suivi relatif à l'adoption de six (06) textes liés à la régulation de la concurrence (règlementation des prix soumis à contrôle, modalité d'application des contrats de franchise, de garantie, déclaration du lieu de stockage et règlementation des ventes promotionnelles) ; - Elaborer le rapport sur l'état de la concurrence au Burkina Faso 	<ul style="list-style-type: none"> - Termes de Référence élaborés - Adoption des six (06) textes liés à la régulation de la concurrence. - Termes de Référence élaborés et questionnaires élaborés 		<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et diffusion de communiqués pour informer les acteurs 	<p>Octobre-décembre 2020</p> <p>Permanent</p> <p>juillet-décembre 2020</p>		
4.	Intensifier la lutte contre la fraude en impliquant le secteur privé	Intensifier le contrôle des entreprises ciblées	La BMCRF a entretenu d'intensifier la lutte contre la fraude en collaboration avec le secteur privé. A cet effet, elle a engrangé un certain nombre de résultats appréciables dans les secteurs des produits alimentaires ; des matériaux de construction ; des produits cosmétiques; des	100%		Permanent	MCIA	MINEFID

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés		
							Chef de file	Structures partenaires	
			<p>engrais et pesticides; des appareils électroménagers; du charbon actif pour la forge et matières plastiques. Aussi, on note l'opération d'incinération de pagnes traditionnels FASO DAN FANI contrefaits.</p> <p>S'agissant des actions de contrôle, on note entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle de mille cent quarante-six (1146) camions et magasins de marchandises ont été contrôlés au cours du premier semestre de l'année 2020 ; - la saisie des produits frauduleux et contrefaits ; - l'enregistrement de sept (07) cas dont six (06) relatives à l'atteinte des droits de propriété industrielle et une (01) relative à une pratique de concurrence déloyale. - l'élaboration d'un plan d'actions relatif aux contrôles des entreprises ciblées par la DGD ; - l'organisation d'une rencontre entre la DGD et l'association des importateurs d'huiles et de sucre afin de dégager une stratégie commune de lutter contre la fraude 						
					Poursuite de contrôles des entreprises ciblées				

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
5.	Assainir le marché du sucre au Burkina Faso	Intensifier les notes de rappel et l'application des textes en la matière.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de rencontres (conf NS numéro171 et 198 respectivement du 02 et du 06 mars 2020) avec les chefs de brigades aux fins d'intensifier les contrôles sur les produits soumis à Autorisation Spéciale d'Importation et d'Exportation. A cette occasion des notes de rappel ont été transmises aux chefs d'office et de brigades ; - Elaboration d'un plan d'actions le service chargé du contrôle à postériori pour des contrôles des entreprises ciblées ; - Tenue d'une rencontre entre la Direction générale de la douane et l'association des importateurs d'huiles et de sucres afin de dégager une stratégie commune de lutte contre la fraude liée à ces produits à partir de la collaboration et du renseignement ; - Suspension des contrôles prévus pour se tenir au deuxième trimestre 2020. En effet, cette suspension est due à la survenue de la pandémie de la COVID-19; 	15%	Intensifier les notes de rappel et l'application des textes en la matière	Permanent	MCIA	MINEFID
6.	Prendre des mesures contre les tracasseries	Intensifier les contrôles effectués par les Directeurs Régionaux et l'Inspection Technique	Organisation d'une rencontre entre le Directeur Général des Douanes et les chefs de brigades afin de rappeler aux différents	15%	Poursuite de la sensibilisation et de l'encadrement des	Permanent	MINEFID	MCIA

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
	douanières à l'intérieur du pays	des Douanes au niveau des brigades afin de vérifier l'application des textes	acteurs la réglementation en matière de circulation et de détention des marchandises dans le rayon des douanes (articles 163 et 166 du Code des Douanes du Burkina). Aussi, au cours de cette rencontre, une sensibilisation a été faite sur le respect des textes en vigueur en matière de contrôle routier et de bonnes pratiques édictées par les instances régionales.		agents sur le terrain par les directeurs régionaux de la Douane afin de mettre fin aux tracasseries douanières.			
7.	Prendre des mesures en vue de l'application effective des textes sur la réglementation du commerce.	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre la validation et l'adoption des textes réglementaires sur les Produits Forestiers Non Ligneux en conseil des Ministres ; - Intensifier les rappels et procéder au contrôle de l'effectivité de l'application des textes au niveau des services de douanes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration en cours par un comité pluridisciplinaire de deux (02) projets de textes réglementaires sur les Produits Forestiers Non Ligneux. Il s'agit en effet d'un projet d'arrêté portant circulation et stockage des PFNL, et d'un projet d'arrêté portant modalité d'exploitation et de commercialisation des PFNL ; 	15%	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre la validation et l'adoption des textes réglementaires sur les Produits Forestiers Non Ligneux en conseil des Ministres ; - Intensifier les rappels et procéder au contrôle de l'effectivité de l'application des textes au niveau des services de douanes. En effet, Cette activité est conditionnée par l'adoption et l'application des textes en cours d'élaboration. 	Juin 2020 Permanent	MCIA	MINEFID, MAAH, MRAH, MEEVCC
8.	Alléger les lourdeurs administratives		<ul style="list-style-type: none"> - Application est en cours de conception pour permettre la demande en ligne de 	50%	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la conception de l'application du système d'inspection du 	A préciser	MINEFID	Tout Ministère

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
	relatives aux marchés publics		<p>l'attestation de soumission au marché public aux services de l'inspection du travail</p> <p>- Adoption en 2019 du décret n°2019-0549/PRES/PM/MINEFID du 31 mai 2019 portant modificatif du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. En effet, le nouveau décret permet à son l'article la mise en place d'une commission ad'hoc de cinq (05) membres maximum par arrêté afin de suppler les difficultés qu'il y aurait à réunir les membres de la commission d'attribution des marchés prévus par le décret n°2017-049.En outre, cet article donne la possibilité de publier dans un quotidien à grande diffusion de la place les avis d'appel à la concurrence ouverte et les résultats des travaux de la commission d'attribution des marchés alors que le décret n°2017-049 indiquait que seuls la revue des marchés publics et le site web de la DG-CMEF étaient habilités à les publier .</p>		travail automatisé afin de permettre la demande en ligne			

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des autres acteurs (professionnels du BTP au niveau des travaux et des études) 			<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement un consultant en vue du renforcer les capacités de professionnels des BTP ; - Lancement à court terme des formations 			
9.	Prendre des mesures en vue d'accompagner les entreprises en difficulté.	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des diagnostics des unités industrielles en difficultés ; - Élaborer et mettre en œuvre un programme ciblé de restructuration et de mise à niveau notamment sur les questions des modes de consommation et de production durable et d'efficacité énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de quatre (04) pré-diagnostics ; - Réalisation de cinq (05) diagnostics stratégiques. - Financement de quatre (04) entreprises d'un montant de 1 096 538 844 francs CFA ; - Suivi des plans de restructuration de 14 entreprises ; - Prise en compte des entreprises victimes de la Covid-19 dans le mécanisme de la relance économique ; 	85%	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le diagnostic des unités industrielles en difficulté ; - Elaborer et mettre en œuvre un programme ciblé de restructuration et de mise à niveau notamment sur les modes de consommation et de production durable et d'efficacité énergétique ; - Mise en œuvre du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO) axé sur la mise à niveau des unités industrielles de la filière huile de coton et dérivées ainsi que du secteur de l'énergie solaire. 	2023	MCIA	MINEFID
10.	Prendre des mesures structurelles liées à la question de	<ul style="list-style-type: none"> - Créer l'Agence Nationale de Formation Professionnelle (ANFP) en vue de 	<ul style="list-style-type: none"> - Création et nomination du Directeur Général de l'ANFP ; 	80%	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des activités de l'ANFP notamment la formation des apprenants dans les 	2020	MJPEJ	

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
	l'employabilité des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> renforcer la coordination des structures de formation professionnelle ; Mettre en œuvre le projet d'appui à l'emploi des jeunes en milieu rural (PADEJ-MR) ; Elaborer des stratégies régionales de l'emploi ainsi que leurs plans d'actions au profit de neuf (09) régions ; Mettre en place des Cellules d'appui et de suivi de l'emploi au sein de tous les départements ministériels ; Mettre en œuvre le Programme d'appui à la formation professionnelle et l'apprentissage (PAPFA) par la formation duale ; 	<ul style="list-style-type: none"> Mise œuvre du PADEJ-MR en 2019 ainsi que de plusieurs de ses activités ; Octroi de 500 000 000 FCFA par la BAD en vue de financer les projets. Suspension de l'élaboration des stratégies régionales de l'emploi ainsi que leurs plans d'actions au profit des régions en attendant l'élaboration de la stratégie nationale ; Non effectivité de la mise en place des cellules d'appui et de suivi de l'emploi (CASE) au sein de tous les départements ministériels ; Mise en œuvre en cours du programme d'appui à la formation professionnelle et l'apprentissage (PAPFA) ; 		<ul style="list-style-type: none"> centres rétrocédés par l'ANPE ; Mise en fonction des unités mobiles de formation ; Poursuite de la mise en œuvre des activités du PADEJ-MR ; Déblocage des fonds en fonction de l'évolution des projets incubés Elaborer la stratégie nationale de l'emploi en lieu et place des stratégies régionales Mise en place en 2020 de sept (07) cellules d'appui et de suivi de l'emploi (CASE) au sein de sept (07) départements ministériels ; Formation par le PAPFA en apprentissage dual de 870 jeunes et de 3 080 demandeurs en modulaire qualifiante ; 	<p>2020</p> <p>2019-2023</p> <p>2020-2021</p> <p>2020</p> <p>2019-2022</p>		MCIA, MINEFID

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		<ul style="list-style-type: none"> - Financer 20 000 microprojets de promoteurs ; - Organiser la sensibilisation et l'accompagnement de 10 000 acteurs de l'économie informelle ; - Placer en stage de 15000 jeunes diplômés ; - Organiser la formation de 10000 demandeurs d'emplois en TRE, TIC appliqué ; - Réaliser la prospection de 10 000 offres d'emplois ; - Elaborer une stratégie nationale de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de 3096 microprojets en 2019 et de 1732 au 29 mai 2020 ; - Formation de 1 664 acteurs de l'économie informelle sur la formalisation des entreprises ; - Placement de 1 078 jeunes diplômés en stage ; - Formation par le MJPEJ de 1 088 demandeurs d'emploi en TRE et en TIC appliqué et 414 au 29 mai 2020 ; - Réalisation de la prospection de 466 offres d'emploi ; - Validation des TDRs et recrutement du consultant par le BIT en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et tenue de la réunion de cadrage ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'au moins 20 000 microprojets - Sensibilisation et l'accompagnement d'au moins 10 000 acteurs de l'économie informelle sur la formalisation de leurs entreprises ; - Placement par le MJPEJ de 15000 jeunes diplômés en stage ; - Formation en 2020 de 10000 demandeurs d'emploi en TIC ; - Validation de 300 postes de stages de pré-emploi ; - Poursuite du processus d'élaboration de la stratégie ; - Mise en place de 13 conseils régionaux de l'économie informelle ; 	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p>		

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les acteurs de l'économie informelle par la mise en place de conseils régionaux, provinciaux et communaux de l'économie informelle ; - Réaliser l'identification de créneaux porteurs dans les secteurs d'activités en vue de l'orientation des jeunes vers l'auto emploi ; - Réaliser une étude sur l'efficacité du cadre législatif et réglementaire en matière d'emploi ; - Elaborer une stratégie nationale de l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place en cours des conseils régionaux et communaux de l'économie informelle ; - Prise en compte du processus d'identification de créneaux porteurs dans les secteurs d'activités dans l'élaboration de la stratégie nationale de l'emploi en cours. Cette identification permettra de mieux organiser les jeunes vers l'auto emploi ; - Réalisation de l'étude sur l'efficacité du dispositif législatif et réglementaire sur l'emploi au Burkina Faso. Aussi, le rapport final de l'étude est disponible ; - Validation des TDR et recrutement du consultant par le BIT en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de l'emploi ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation en 2020 des études relatives à l'identification de créneaux porteurs dans les secteurs d'activités ; - Poursuite du processus d'élaboration de la stratégie nationale de l'emploi ; - Lancement de deux (02) appels à projets au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2020. <p>Pour la session de 2020 : 9444 agents à recruter, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 concours directs ouverts pour 4721 postes à pourvoir ; 	<p>2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p>		

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des concours directs de la fonction publique à égalité chance pour tout burkinabè remplissant les conditions d'âge et de compétence. Ainsi, pour la session de 2019 7 648 postes ont été créés. Ce sont : • 87 concours directs ouverts pour 3595 postes pourvus ; • 76 concours sans formation ouverts pour 3730 postes pourvus ; • 323 emplois pourvus par recrutement sur sélection de dossiers - Ouverture effective des concours directs aux personnes vivant avec un handicap avec 9 concours directs ouverts pour 32 postes à pourvoir (dont 31 postes ont été pourvus) ; - Généralisation de l'inscription en ligne des concours de la fonction publique. Cela contribuera à lever les barrières liées au dépôt physique des dossiers de candidature et favorisera par la même occasion le renforcement de l'égalité de chance pour tous ; 		<ul style="list-style-type: none"> • 77 concours sans formation ouverts pour 4723 postes à pourvoir. 			

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un protocole d'accord entre le FBDES et le PADEJ-MR ; - Projet de création d'antennes régionales du FBDES dans les régions pour accompagner les entreprises de ces localités ; - Mise en œuvre des programmes "Burkina Startups" et "AgriNova" avec le lancement d'appels à projets en février et mai 2020 ; - Organisation de séances de communication et sensibilisation sur les programmes « Burkina Startups » et « AgriNova » dans les régions des Cascades et Haut-Bassins ; - Formation par le MAAH de 884 jeunes dans les CPR et leur dotation en kits d'installation. 		<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les appels à projets prévus en septembre et en octobre 2020 pour les deux programmes - Poursuivre les séances de communication et de sensibilisation dans les autres régions du pays 	<p>2020</p> <p>2020</p>		
11.	Alléger la pression fiscale sur les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le projet cadastre fiscal et l'application du forfait pour les droits de mutations d'immeubles en 2020. Ces actions contribuent à l'allègement de la pression fiscale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions réalisées par la DGI en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale. En effet, ces actions permettront d'accroître le fichier des contribuables et d'amener plus d'entreprises à contribuer ; - Validation de la méthode d'évaluation ; 	20%	Projet de réalisation d'un diagnostic en vue d'une conception d'un système fiscal qui limite les effets inévitables de la pression fiscale sans rétrograder le taux fixé par la norme communautaire.	A préciser	MINEFID	MCIA

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de l'arrêté portant modalités de détermination de la valeur cadastrale des immeubles bâtis et non bâtis ; - Développement de la solution informatique pour la gestion du système d'évaluation. Toutefois, cette solution n'est pas encore déployée ; - Enquêtes cadastrales en cours pour alimenter la base de données ; - Validation du rapport de l'audit juridique des textes du cadastre par le comité de suivi ; - Assainissement de la base de données des attributaires de parcelles mais le logiciel SYC@D est toujours en cours de développement. 					
12.	Impliquer les professionnels de la sécurité pour siéger dans les commissions techniques des appels d'offres sur les marchés de sécurité	Elaborer une lettre circulaire en concertation avec l'ARCOP à l'attention des autorités contractantes, rappelant la nécessité d'inviter un professionnel de la sécurité pour siéger dans les commissions techniques des appels d'offres relatifs aux marchés de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de l'esprit du décret qui organise les marchés publics au Burkina par les commissions techniques d'évaluation des offres du Ministère de la sécurité. Ainsi, on note une implication des professionnels de sécurité comme membre de ladite commission ; - Opportunité même de restreindre les membres de cette commission aux services techniques du ministère en 	10%		31 mars 2020	Msecu	MDNAC

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			charge de la sécurité afin de préserver le secret de défense.					
13.	Impliquer les sociétés privées de sécurité dans la chaîne opérationnelle des Forces de Sécurité Intérieure	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer chaque citoyen afin d'éradiquer le phénomène de l'insécurité ; - Organiser des rencontres de sensibilisation à l'endroit des sociétés privées de sécurité sur le rôle qu'elles doivent jouer en matière de lutte contre l'insécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite en 2019, des opérations de contrôle des fabricants et commerçants d'armes ; - Poursuite en 2019, des rencontres de sensibilisation au profit des sociétés privées de sécurité sur leur rôle dans la lutte contre toutes les formes de criminalités. 	0%		A préciser	MSecu	MDNAC
14.	Organiser les états généraux de la sécurité privée et revoir à la hausse le coût de prestation des agents de sécurité privée	Prévoir une rencontre avec les acteurs impliqués dans la sécurité privée et publique en vue de donner des orientations majeures en matière de co-production de la sécurité au Burkina.	Recommandation non mise en œuvre	0%	Projet d'organisation des concertations sous le leadership du MSecu et les autres partenaires (tels que le MINEFID et les organisations des professionnels de la sécurité privée).	A préciser	MSecu	MINEFID
15.	Sécuriser les chantiers de construction d'infrastructures dans les zones d'insécurité.	Rechercher les moyens nécessaires pour la sécurisation des projets dans les zones à défis sécuritaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de rencontres, en collaboration avec le MINEFID et les ministères en charge de la défense et de la sécurité pour identifier les projets dans les zones à défis sécuritaire ; 	25%		A préciser	MDNAC	MSécu, MI, MUH

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'appui auprès des bailleurs de fonds ; - Insertion dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) d'un prix pour la prise en charge des projets dans les zones à défis sécuritaires ; - Concertations en cours avec les ministères en charge de la défense et de la sécurité en vue de définir les modalités d'interventions. 					
16.	Prendre en compte l'expertise nationale dans la formulation des politiques de développement et leur mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à la disposition des bureaux d'études et cabinets le guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles ; - Diffuser la loi 034-2018 portant pilotage et gestion du développement auprès des bureaux et cabinets d'études ; - Mettre à la disposition des bureaux d'études et cabinets l'expertise publique en matière de BTP 	Transmission à la CCI-BF des versions physiques et numériques (i) du guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles et (ii) de la loi 034-2018 portant pilotage et gestion du développement afin que la CCI-BF les mette à la disposition des bureaux et cabinets d'études ;	10%	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser l'élaboration du projet de stratégie nationale de valorisation de l'expertise publique - Organiser en 2020 un atelier d'informations au profit des Bureaux et Cabinets d'études pour une meilleure appropriation de la loi 034-2018 portant pilotage et gestion du développement. 	<p>Mars 2020</p> <p>Novembre 2020</p>	MINEFID	Tout ministère
17.	Equiper l'aéroport de Bobo-Dioulasso en infrastructures		Lancement, en collaboration avec les structures d'appui au secteur privé, d'une opération	25%	Disponibilité du Ministère des Infrastructures à accompagner le ministère	A préciser	MTMUSR	MI, MUH, MINEFID

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
	adéquates et relancer les vols charters et cargos à destination de Bobo-Dioulasso.	Mener des actions en vue d'accompagner le ministère des transports dans l'exécution des infrastructures	spéciale d'exportation de mangues à partir de l'aéroport de Bobo-Dioulasso : une série de cinq vols a permis d'exporter environ 115 tonnes de mangues et les réflexions sont en cours en vue de pérenniser l'opération et de renforcer les capacités de cet aéroport ;		du transport dans l'équipement de l'aéroport de Bobo-Dioulasso en infrastructures après une étude de faisabilité.			
18.	Mettre en œuvre le statut de l'entrepreneur	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser le statut de l'entrepreneur dans toutes les localités du Burkina Faso ; - Recenser les micros entreprises de la zone du Projet Pôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre avec succès d'une phase pilote, sur financement de l'OIF, en 2018 ; - Mise en œuvre d'un protocole entre la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et Expertise France pour implémenter le Statut de l'Entrepreneur dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sahel et du Nord ; - Organisation par la CNSS des actions de communications sur les possibilités offertes par l'institution aux entrepreneurs de souscrire à une assurance volontaire et de s'immatriculer auprès d'elle ; - Réalisations du recensement des micros entreprises de la zone du Projet Pôles de Croissance de Bagré (PPCB) ; - Négociation en cours de la MEBF et deux (02) partenaires techniques et financiers 	72,5%	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre au bénéfice de cette catégorie d'immatriculations (entrepreneurs) le plaidoyer auprès des services compétents pour alléger les procédures d'obtention des pièces exigées à la création d'entreprise et pour réduire davantage le délai de traitement des dossiers. - Organiser un atelier en vue d'examiner et de valider le rapport relatif au recensement ; 	<p>Décembre 2020</p> <p>Septembre 2020</p>	MEBF	<p>MCIA CCI-BF MJPEJ MINEFID CNSS</p>

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		<p>de Croissance de Bangré (PPCB) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le statut de l'entrepreneur au profit des micros entreprises dans la zone du Projet pôle de croissance de Bagré ; - Formaliser les micros entreprises au statut de l'entrepreneur dans trois régions du Burkina Faso, notamment dans les régions du Centre Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel. 	<p>(ENABEL, GIZ) pour formaliser les entreprises du statut de l'entrepreneur dans la région du Centre-Est, sur la période 2020-2023 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'organisation et la formalisation des incubées du Centre d'Incubation Féminin En Entrepreneuriat Agricole (CIFEA) et la dotation en équipements ; - Négociation en cours avec la Banque Mondiale pour un projet d'urgence concernant les trois (03) régions avec une composante dédiée au développement de l'entrepreneuriat. 		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le statut de l'entrepreneur au profit des micros entreprises dans la zone du Projet pôle de croissance de Bagré. Cette mise en œuvre est conditionnée par l'adoption des différents textes ; 	Juin 2020		
19.	Indemniser les entreprises victimes des pillages en 2014		<ul style="list-style-type: none"> - Transferts des dossiers reçus par la DGTC et autres structure étatique au HCRUN qui a compétence pour gérer lesdits dossiers ; - Réalisation d'étude de contre-expertises sur l'évaluation des dégâts subis par les entreprises - Adoption d'un référentiel pour permettre 	25%		A préciser	MINEFID	HCRUN, MCIA

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<p>l'indemnisation des entreprises ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un décret portant modalités d'indemnisation et de réparation d'un certain nombre de secteurs : les arrêtés d'application sont en cours d'adoption. 					
20.	Supprimer la subvention sur le gaz ou retirer les factures payables par les marketers		<ul style="list-style-type: none"> - Facturations faites par la SONABHY et déduction faite du montant de la subvention, depuis le 21 février 2020, des ventes de gaz butane de l'ensemble des sociétés de distributions de gaz. 	100%			MCIA	MINEFID
21.	Réaliser une étude sur la révision de la taxation des importateurs et vendeurs d'intrants agricoles	Contribuer à la réalisation et à la validation de l'étude en collaboration avec le MCIA et le MINEFID		0%	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres de concertations avec le secteur privé agricole en fin d'année 2020 	Décembre 2020	MCIA	MAAH, MINEFID
22.	Accompagner les personnes du secteur de l'artisanat vivant avec un handicap	Poursuivre la production et la dotation de 1300 métiers à tisser au profit des associations des tisseuses dont les groupes des personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'initiative visant à doter les associations des tisseuses du Burkina Faso de 5000 métiers à tisser allant de 2018 à 2020 : 650 métiers ont été offerts gracieusement à 63 associations de tisseuses dans 12 régions du pays, comportant en leur sein des personnes vivant avec un handicap ; 	90%	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de financements en vue de mettre à la disposition de l'AFP/PME des ressources financières afin d'accompagner la Maison de l'Artisanat à Kaya. 	2018-2020	MFSNFAH	MCIA, MINEFID

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			- Mise en œuvre du projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées, logé au MFSNFAH, a permis d'accorder en 2019 des subventions pour la réalisation de micro-projets à 1860 personnes handicapées dont 27 tisseuses.					
23.	Faciliter la signature de protocoles d'accord entre la SN-SOSUCO et les distributeurs et importateurs de sucre	Suivre la finalisation de la signature du protocole d'accord de 2020.	Un protocole d'accord a effectivement été signé sous l'égide du Ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat en novembre 2019 entre la SNSOSUCO et l'Association des professionnels de sucre (APS) pour la campagne sucrière 2019/2020. L'APS s'est engagé pour l'écoulement des 30 000 tonnes de sucre produits par la SNSOSUCO au cours de la campagne sucrière 2019-2020. Plus de 27 000 tonnes de sucre ont déjà été écoulé par l'APS.	100%	Suivre la finalisation de la signature du protocole d'accord de 2020.	1^{er} trimestre 2020	MCIA	CCI-BF
24.	Protéger la SN-SOSUCO par la délivrance de l'Autorisation Spéciale d'Importation (ASI) aux seuls importateurs de sucre ayant effectivement	- Poursuivre la délivrance des ASI relative au sucre conformément à la réglementation ;	- Instruction des dossiers liés aux autorisations spéciales d'importation (ASI) conformément au décret n°2018-860/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 5 octobre 2018 fixant la liste des produits soumis à autorisation spéciale	100%	- Poursuivre la délivrance des ASI relative au sucre conformément à la réglementation	Janvier à décembre 2020	MCIA	MINEFID

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
	respecté leur engagement d'achat et d'enlèvement de sucre auprès de ladite société.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des contrôles par le biais de la Brigade Mobile de Contrôle et de la Répression de Fraude (BMCRF) afin de lutter contre les importations frauduleuses du sucre ; - Intensifier les notes de rappel et de contrôle relatives à la recommandation 	<ul style="list-style-type: none"> - d'importation et à autorisation spéciale d'exportation ; - Diffusion par la DGD de notes de rappel sur la réglementation en matière douanière ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des contrôles par le biais de la Brigade Mobile de Contrôle et de la Répression de Fraude (BMCRF) afin de lutter contre les importations frauduleuses du sucre - Poursuivre de l'intensification de la prise de notes de service et sanctions en cas de non-respect de la réglementation. 	Janvier à décembre 2020 Permanent		
25.	Instituer des rencontres entre les différents acteurs du secteur privé et leur ministère de tutelle	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des cadres de concertation (02 rencontres) de la charte de partenariat public privé en matière de formation professionnelle et d'insertion professionnelle ; - Organiser une rencontre de concertation entre les acteurs des PFNL, les emballeurs et le MEEVCC. - Mener des réflexions en vue de la réforme du format actuel des 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une rencontre d'information et de sensibilisation avec les acteurs du MEEVCC sur les conditions d'accès aux marchés intérieur et extérieur ; 	30%	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des cadres de concertation (02 rencontres) de la charte de partenariat public privé en matière de formation professionnelle et d'insertion professionnelle - Mener des réflexions en vue de la réforme du 	2020	MCIA	Tout ministère

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		Etats généraux du BTP ;	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des ateliers d'échanges et de renforcement des capacités au profit de 200 femmes entrepreneurs des régions des Hauts bassins et du Centre ; - Organisation d'un cadre d'échanges dénommé « les 48 heures d'opportunités d'affaires et de financements des femmes » à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou ; - Organisation d'une rencontre d'échange entre Madame la Ministre et les femmes confectionneuses de chapeaux traditionnels de Saponé ; - Institution par le Ministère en charge du travail d'un cadre de « Concertation Gouvernement/Patronat » par arrêté n° 2017-014/PM/CAB du 10 avril 2017 portant création, composition, attributions et fonctionnement d'un cadre bipartite permanent de concertation Gouvernement/Organisations professionnelles d'employeurs. En effet, ce cadre est chargé entre autres d'examiner les préoccupations des organisations professionnelles d'employeurs relatives à 		<p>présent format des Etats généraux du BTP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des concertations entre le MFSNFAH et les acteurs du secteur privé - Tenir la Rencontre de concertation Gouvernement /Organisations professionnelles d'employeurs 	<p>Mars 2020</p> <p>2020</p> <p>2020</p>		

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<p>l'emploi, au travail et à la protection sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'une rencontre entre les acteurs non étatiques du secteur de l'agriculture et le MAAH a en juillet 2019 ; - Tenue de deux (02) sessions du Cadre Sectoriel de Dialogue Infrastructures, Transport, Communication et Habitat (CSD-ITCH) en 2019 ; - Tenue des 2 sessions de l'année 2020 du CSD-ITCH ; - Opérationnalisation des groupes thématiques à partir de 2020 ; - Réflexions en cours sur le format de la tenue des Etats généraux du BTP. L'objectif étant de proposer un format ou l'ensemble des acteurs pourront mieux tirer profit de ces rencontres. 		<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalisation des groupes thématiques en 2020 ; - Organisation des états généraux par domaine à savoir : les états généraux des routes et les états généraux du bâtiment. 	2020		
26.	Prendre des mesures contre l'occupation anarchique des terres par certains promoteurs immobiliers		<ul style="list-style-type: none"> - Suspension de la délivrance des Agréments de promoteurs immobiliers depuis le 13 mai 2019 ; - Suspension de l'examen des projets immobiliers soumis à l'approbation du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat depuis le 20 mai 2020 ; 	55%	Relecture dans un bref délai des textes sur instruction de son Excellence Monsieur le Président du FASO afin d'identifier les faiblesses et renforcer le dispositif législatif et réglementaire sur le foncier (loi sur le code de l'urbanisme et de la construction, le régime		MUH	MINEFID

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
			<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle effectif des promoteurs immobiliers par le ministère de l'urbanisme et de l'habitat respectivement du 14 mai au 29 juin 2019 dans les communes du Grand-Ouaga (TANGHIN DASSOURI, PABRE, KOMSILGA, KOUBRI KOMKI IPALA, SAABA ET LOUMBILA) et du 08 au 22 septembre 2019 dans les communes de BOBO DIOULASSO et BAMA. - Transmission en Conseil des ministres d'un projet de décret pour permettre une meilleure organisation de l'activité de promotion immobilière et l'encadrement des acteurs intervenant dans ce domaine d'activité ; - Transmission le 17 août 2020 d'un projet de décret portant conditions d'octroi d'agrément pour l'exercice de l'activité de promotion immobilière au SGG-CM ; - Rédaction d'un avant-projet de loi portant code de l'urbanisme et de la construction ainsi que leurs projets de décrets d'application. Dans cette révision la question relative à la promotion immobilière occupe une place de choix ainsi que les outils de planification urbaine. 		<p>foncier rural, la loi sur la réorganisation foncière et la loi sur la promotion immobilière, décrets et arrêtés). Ainsi, ces relectures permettront de mieux réglementer l'exercice de l'activité de promotion immobilière.</p> <p>Relecture de l'arrêté portant conditions d'approbation et de réalisation des projets immobiliers.</p>			

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires

C. ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO (CCI-BF) A LA RENCONTRE NATIONALE ETAT /SECTEUR PRIVE 2019

27.	Produire et diffuser sous forme de recueil par filière des lois et règlements concernant les secteurs prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et classifier les différents textes ; - Concevoir et éditer les recueils ; - Diffuser et promouvoir les documents. 	Suite à la pandémie de la Covid-19, cette activité a été reportée en 2021 à la suite du réaménagement du programme d'activité de la CCI-BF	0%	Survenue de la pandémie de la COVID 19	Juin 2020	CCI-BF	MCIA, MJPEJ
28.	Produire un inventaire des entreprises les plus performantes dans chacune des filières analysées et faire des propositions de décorations.	<ul style="list-style-type: none"> - Récupérer les données financières auprès de la DGI - Réaliser les répertoires top 1000 des grandes entreprises et top 200 des femmes - Transmettre les éléments à la commission chargée des décorations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu de la Covid-19 et le report des dates de dépôts de bilan des entreprises à la DGI, les informations financières ne sont pas disponibles. - Les tops 1000 et 200 des entreprises ont été reportés pour 2021. Néanmoins un certain nombre de chefs d'entreprises seront proposés à la décoration 2020 par la commission interne de mérite de la CCI-BF. 	15%	Survenue de la pandémie de la COVID 19	Avril 2020	CCI-BF	MCIA
29.	Accompagner vingt-cinq (25) jeunes entrepreneurs et vingt-cinq (25) femmes chefs d'entreprises dynamiques à prendre part à AFRICALLIA 2020 par la prise en charge de leurs frais d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer les critères de sélection ; - Identifier les jeunes et femmes éligibles ; - Inscrire les jeunes et les femmes concernés sur la plateforme AFRICALLIA ; - Encadrer les jeunes et femmes 	L'édition 2020 d'AFRICALLIA a été annulée en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19	0%	Survenue de la pandémie de la COVID 19	Mai 2020	CCI-BF	MCIA

N°	Recommandations et engagements	Actions à mettre en œuvre	Etat de mise en œuvre	Taux de mise en œuvre %	Perspectives	Echéances	Ministères ou structures interpellés	
							Chef de file	Structures partenaires
		sélectionnés avant, pendant et après leur participation au forum.						
30.	Augmenter l'enveloppe du projet d'appui à la transformation industrielle et artisanale (PATIA) de soixante-quatre (64) millions de FCFA à cent (100) millions de FCFA en vue d'accompagner les meilleures entreprises de transformation agro-alimentaire.		Les documents techniques (Note conceptuelle, Chronogramme de mise en œuvre...) ont été élaborés. Dans la programmation budgétaire 2020 l'enveloppe de ce projet a été portée à 100 000 000. Aussi, l'appel à projet a été lancé et la sélection définitive des entreprises est prévue pour décembre 2020 ainsi que le démarrage de leur accompagnement	100%	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les projets éligibles et les classer - Proclamer les résultats du concours - Élaborer et signer les conventions d'accompagnement avec les lauréats 	Septembre 2020	CCI-BF	MCIA
Total				43,25%				